

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3399)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 410

présenté par
M. Belot

ARTICLE 32

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 17, supprimer les mots :

« du service concerné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.